

*Date de dépôt : 19 août 2020*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. François Lefort, Emilie Flamand-Lew, Lisa Mazzone, Frédérique Perler, Boris Calame, Sophie Forster Carbonnier, Mathias Buschbeck, Thierry Cerutti, Pascal Spuhler, Danièle Magnin, Daniel Sormanni, Florian Gander, Olivier Baud, Jean Sanchez, Jean-François Girardet, Francisco Valentin, Sarah Klopmann, Henry Rappaz, Christian Zaugg, Sandra Golay, Marie-Thérèse Engelberts : Bâtiments scolaires : remettons l'ouvrage sur le métier**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 1<sup>er</sup> mars 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :*

- la forte croissance du nombre d'étudiant-e-s dans les différents ordres d'enseignement;*
- la dispersion des lieux d'enseignement dans le canton;*
- l'absence manifeste de coordination de la planification des bâtiments;*
- les besoins urgents en bâtiments scolaires pour répondre à la surpopulation scolaire;*
- l'urgente nécessité de la rénovation des bâtiments existants mal entretenus,*

*invite le Conseil d'Etat*

- à présenter sans délai au Grand Conseil une planification des constructions et rénovations à entreprendre pour les différents ordres d'enseignement;*
- à présenter au plus vite une planification de constructions provisoires urgentes pour répondre aux besoins de la rentrée 2019 au secondaire postobligatoire;*
- à identifier rapidement les sites pouvant accueillir ces bâtiments provisoires et les affecter prioritairement à la construction de ces bâtiments;*
- à intégrer ces sites provisoires dans une planification urgente de rénovation de l'existant;*
- à coordonner cette planification des bâtiments scolaires avec les projets d'aménagement du canton.*

**RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

La planification des constructions et des rénovations des bâtiments scolaires est l'une des priorités du Conseil d'Etat, qui accorde à la politique publique F – Formation la plus grande part des investissements planifiés pour les bâtiments. Le présent rapport vise à répondre aux motions 2277 et 2001.

Le processus relatif à la planification des nouvelles constructions se base sur les projections de croissance d'effectifs d'élèves par ordre d'enseignement et les statistiques d'évolution de la population par secteur géographique. Il intègre les nombreux projets d'aménagement en cours dans le canton. Ce système, en place depuis plusieurs décennies, a permis de répondre aux besoins en infrastructures du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP).

De façon plus précise, la planification cantonale des bâtiments scolaires est établie sur la base de plusieurs études :

- les projections démographiques de l'OCSTAT revues tous les 5 ans;
- les prévisions d'effectifs d'élèves du service de la recherche en éducation (SRED);
- la répartition spatiale de l'évolution des effectifs d'élèves.

Toutes ces projections se fondent sur des hypothèses qui sont sujettes à des variations peu ou pas prévisibles à moyen ou long terme dont :

- les changements en lien avec le contexte économique ou politique;
- l'évolution des flux migratoires;
- les délais de réalisation des logements (nombre, localisation, type);
- le taux de scolarisation (constant ou variable).

A la difficulté d'avoir des scénarios uniques et stables pour le long terme s'ajoutent les changements propres à l'école, tels que :

- les réformes de l'enseignement au niveau fédéral ou cantonal, comme par exemple l'introduction de l'article constitutionnel sur la formation obligatoire jusqu'à 18 ans;
- les modifications des plans d'études;
- l'évolution de la formation professionnelle et de façon plus générale de l'attractivité de certaines filières de formations de l'enseignement secondaire II (ES II);
- l'ouverture de nouvelles classes d'accueil pour les élèves allophones et de classes intégrées pour l'enseignement spécialisé.

La planification scolaire est présente dans le cadre des projets d'aménagement du canton et figure dans le plan directeur cantonal 2030 (fiche A12 pour les bâtiments scolaires). La planification des investissements, qui accompagne les projets d'aménagement, tient compte également de la capacité financière et de réalisation des projets de l'Etat.

Le suivi d'un projet pour un bâtiment neuf ou bien une rénovation globale est un processus d'au moins 10 ans depuis l'expression du besoin jusqu'à la mise à disposition du bâtiment.

Cela bien évidemment si tout se passe comme souhaité et que des problématiques en lien à la maîtrise des terrains, à l'obtention du permis de construire ou à des éventuels recours tout au long du processus ne viennent pas retarder encore plus la réalisation de bâtiments.

Il n'est, dès lors, effectivement pas rare de voir les bâtiments scolaires sortir de terre avec plusieurs années de retard sur les prévisions, ce qui a déjà poussé par deux fois l'Etat, depuis le début des années 2000, à recourir à des pavillons provisoires.

A cela s'ajoute la nécessité non seulement de créer des nouvelles surfaces, mais aussi de rénover les bâtiments scolaires dont la grande majorité a été réalisée entre les années 60 et les années 80.

Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse a revu ses programmes à la hausse afin que les futures constructions puissent absorber plus efficacement les augmentations des effectifs :

- les cycles d'orientation sont passés d'une capacité d'accueil de 650-700 élèves à 900 élèves;
- les établissements de l'enseignement secondaire II (ES II) sont passés d'une capacité d'accueil de 1 000 élèves à 1 400 élèves.

Il est également prévu que les nouveaux projets de rénovation des écoles, tout comme celui du collège Rousseau, s'accompagnent d'un projet d'agrandissement.

Les projets actuellement dans le plan d'investissement décennal pour la politique publique F (formation) sont les suivants :

- rénovation et agrandissement de l'ancienne école de médecine (UniGE) (AEM – L 10875), mise à disposition en 2020;
- rénovation et agrandissement du collège Rousseau (L 12042). Chantier par étapes, mise à disposition complète en 2023;
- agrandissement de la Haute école de santé (HEdS HES-SO Genève) (L 12078), mise à disposition en 2024;
- construction du cycle d'orientation (CO) du Renard (L 11944), mise à disposition en 2024;
- nouvelle école pour l'enseignement secondaire II (ES II) à Meyrin (L 12184), mise à disposition en 2026;
- rénovation d'Uni Bastions (L 12149). Chantier par étapes, mise à disposition complète en 2027;
- site de Bernex (L 12538) : un nouveau cycle d'orientation (CO) et un bâtiment unique pour les centres de formation professionnelle santé et social (CFPSa et CFPSo), mise à disposition en 2028;
- projet pour une école du secondaire II sur le site des Cherpines à Confignon, mise à disposition en 2027.

L'augmentation des effectifs constatée dans l'enseignement primaire va toucher le cycle d'orientation dès 2022. Les projets de bâtiments neufs arriveront donc plus tard, mais des solutions à court et moyen termes sont prévues :

- l'agrandissement du cycle d'orientation (CO) des Coudriers (+ 200 élèves) qui a démarré avec une première mise à disposition de locaux pour la rentrée 2018 et qui se terminera en 2022 avec la réalisation de 2 salles d'éducation physique supplémentaires;

- des pavillons modulaires en bois de 8 classes pour le cycle d'orientation (CO) de la Florence et le cycle d'orientation (CO) des Voirets;
- un pavillon provisoire démontable en acier de 9 classes pour le cycle d'orientation (CO) du Vuillonex déplacé depuis le cycle d'orientation (CO) de Budé suite à sa rénovation.

Pour l'enseignement secondaire II qui, lui, fait face surtout à des évolutions structurelles avec des conséquences difficilement maîtrisables à l'avance, et qui devrait être touché par la hausse démographique à partir de 2024, il est prévu :

- un pavillon provisoire sur le site de Ternier pour absorber en partie les besoins de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans et le déménagement du CFPSa depuis Champel suite à la réalisation de l'agrandissement de l'HEdS;
- un pavillon modulaire en bois de 24 classes et 8 bureaux pour le centre de formation pré-professionnelle (CFPP) sur le site du collège de Claparède;
- un pavillon provisoire démontable en bois de 34 classes pour la rénovation du collège Rousseau déplacé après travaux sur un autre site.

Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse a agi sur 3 axes distincts pour assurer au mieux l'accueil des élèves :

- planification sur le long terme des bâtiments scolaires et augmentation des programmes de construction en termes de capacité d'accueil, compte tenu des délais de réalisation et de la rareté des parcelles de grandes dimensions (2 hectares);
- planification sur le moyen terme au travers de bâtiments provisoires ou de locations supplémentaires destinées à couvrir le besoin qui apparaît entre la confirmation des prévisions et la longueur de réalisation des bâtiments neufs ou des agrandissements (surélévation des écoles);
- planification sur le court et le moyen termes avec des projets de transformation des écoles pour les adapter aux nouveaux besoins pédagogiques et augmenter leur capacité d'accueil (crédit de renouvellement de l'office cantonal des bâtiments (OCBA)).

A cela s'ajoute une préparation minutieuse et efficace de la répartition des élèves à chaque rentrée scolaire par filière de formation en évaluant tous les paramètres afin de rendre compatibles les différentes grilles horaires avec les locaux à disposition.

La difficulté récurrente de n'avoir pas la même temporalité entre la réalisation de nouveaux bâtiments scolaires et l'augmentation des besoins s'explique également par l'exceptionnelle vitalité économique de notre canton

qui s'accompagne d'une politique de construction de logements qui a porté ses fruits ces dernières années.

Courant 2019, les projections d'effectifs d'élèves du service de la recherche en éducation (SRED) ont indiqué que les augmentations prévues pour 2030 se réaliseront 5 ans plus tôt, soit en 2025. Cet événement imprévisible, induit, à lui seul, un besoin supplémentaire correspondant à un édifice scolaire d'une capacité de 900 élèves.

D'autre part, les importantes rénovations de bâtiments existants qui sont en cours ou qui doivent démarrer, de même que les nombreux chantiers à lancer dans le cadre de la mise en conformité des embrasures (remplacement des fenêtres à simples vitrages) induisent un besoin important en locaux provisoires.

Dans le but d'apporter des solutions concrètes aux problématiques identifiées, à moyen et long termes, le Conseil d'Etat a chargé la cellule de coordination des équipements, sites et bâtiments (CCESB) d'identifier les sites scolaires existants qui pouvaient faire l'objet d'un projet d'agrandissement, et des nouvelles parcelles pour la planification de nouveaux bâtiments après 2030.

Ce groupe de travail, piloté par l'office de l'urbanisme du département du territoire (DT), est composé de membres du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) (direction de la logistique) et du département des infrastructures (DI) (office cantonal des bâtiments).

Les résultats de l'étude, consistant à analyser 20 sites scolaires et des parcelles disponibles sur l'ensemble du territoire cantonal, seront connus à fin 2020.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS